

Parrainage républicain

▼ Contenu

La célébration des parrainages civils est une action, dénommée également « baptêmes civils », ne s'imposent pas au maire, officier d'Etat civil.

Où s'adresser ?

Hôtel de Ville

Place Camille Fouinat

Service Etat civil

Tél. : 01.30.40.45.45

Courriel : etat-civil@ville-beauchamp.fr

Pièces à fournir

- livret de famille,
- attestation de domicile des parents,
- état-civil des parrain et marraine (majeurs).